

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX EXPOSITIONS 2027 SALLE D'EXPOSITION « LA POUDRIÈRE »

- La participation à une exposition au sein de la Poudrière entraîne l'acceptation du présent règlement.
- Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'exposition au sein de l'espace municipal.
- Un exemplaire de ce règlement sera remis à tout exposant retenu ainsi qu'une convention d'exposition.

Conditions générales d'utilisation de la salle d'exposition « La Poudrière » :

- La salle d'exposition « La Poudrière » est gratuitement mise à disposition des artistes ou à des associations pour une durée de deux semaines ;
- Le gardiennage de l'exposition, son montage et démontage ainsi que l'assurance des œuvres sont à la charge de l'exposant ;
- Une convention précisera les engagements des deux parties ;
- Les artistes ou les associations devront respecter le lieu et le matériel mis à disposition (accroches, socles...) en les rendant dans le même état qu'ils les ont trouvés ;
- La salle d'exposition étant municipale et confiée sans contrepartie matérielle et financière aux artistes et associations, la vente d'œuvres ou de catalogues est strictement interdite in situ ;
- L'entrée est libre et le principe de gratuité pour les visiteurs doit y être respecté.

Constitution du dossier de candidature pour une exposition individuelle ou collective :

- Les candidatures doivent être adressées via le formulaire en ligne sur le site de la ville de Narbonne.
- Le dossier d'inscription comprend le formulaire ainsi que les pièces suivantes :
 - Une présentation du projet d'exposition proposé (intention, argumentaire) avec croquis d'exposition ou intention scénographique ou visuelle. L'artiste devra proposer à la Ville un projet prenant en compte la spécificité du lieu. Le

projet devra être présenté de la manière la plus détaillée possible (plans d'installation).

- Un CV/biographie axé sur le parcours artistique de chaque artiste ;
- Un portfolio ou document de présentation général du travail de l'artiste, d'une dizaine de pages maximum, en précisant pour chacune le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique et le format en légende ;

Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé.

Conditions d'exposition :

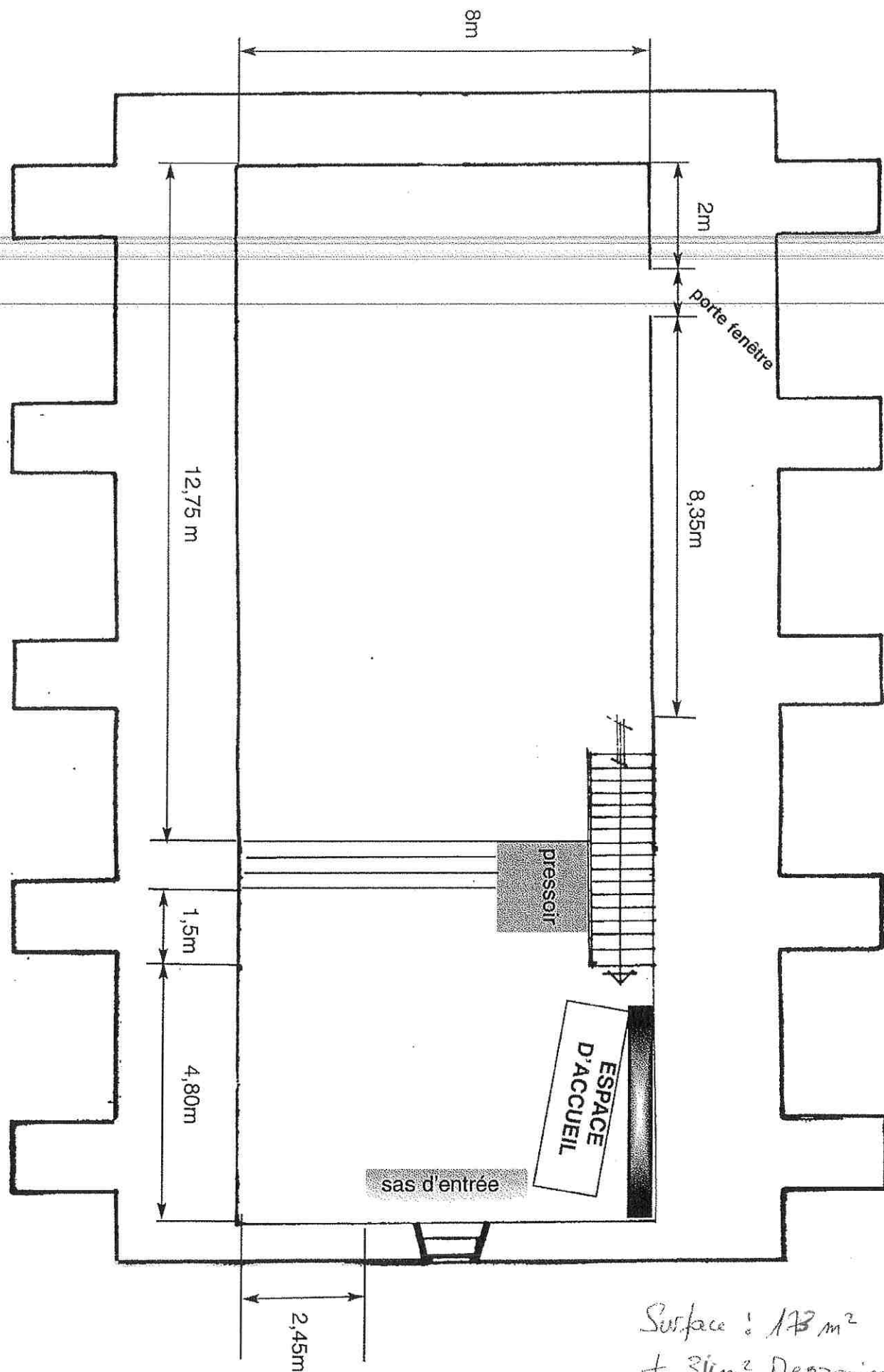
- L'exposition est sans droit de monstration et dure 2 semaines. Les dates d'expositions proposées aux participants sélectionnés seront accordées en bonne entente, dans la mesure des possibilités du calendrier ;
- Les horaires d'ouverture sont libres, le gardiennage étant assuré par l'exposant, mais doivent à minima compter 4 heures par jour et 4 jours d'ouverture par semaine ;
- L'exposant s'engage à être présent au vernissage. Ceux-ci se déroulent généralement le mercredi suivant l'accrochage ;
- L'accrochage se déroule sur 2 jours avant l'exposition, les œuvres sont décrochées le lendemain du dernier jour de l'exposition ;
- Si la candidature est retenue, l'artiste ou l'association s'engage à fournir les éléments nécessaires à la promotion de l'exposition (visuel en HD, titre, horaires, etc.) dès sollicitation par la Direction de la Culture et maximum 3 mois avant ;
- Les documents de communication et de promotion de l'exposition à la charge de la Ville comprennent :
 - 25 Affiches au format A3 + 25 affiches format A4
 - Envoi de la newsletter aux abonnés Culture avec invitation au vernissage
 - Promotion sur les réseaux sociaux de la Ville
 - Fiche de presse

L'exposant peut produire à sa charge d'autres documents de communication à condition d'y faire figurer le logo de la Ville de Narbonne.

Rappel du calendrier :

- Ouverture des formulaires : mercredi 15 octobre pour une exposition en 2027.
- Date limite de réception des dossiers : mardi 31 mars 2026 avant minuit.
- Les candidats seront également informés de leur sélection par email et devront confirmer leur participation par retour d'email dans un délai d'un mois.

LA POWDRIERE - RUE ANCIENNE PORTE NEUVE - NARBONNE - CROQUIS DU REZ-DE-CHAUSSEE



Surface : 118 m²
+ 34 m² mezzanine